

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

DELIBERATION N°2023.00342

**SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE
SUR LE TERRITOIRE DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER - APPROBATION DU
PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC**

Le Conseil Métropolitain a été convoqué le 22 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 123

Nombre de présents : 68

Nombre de pouvoirs : 17

Nombre de voix : 85

Président de séance : M. Hervé REYNAUD,
Secrétaire de séance : M. Tom PENTECOTE

Membres titulaires présents :

Mme Ingrid ARNAUD, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-Alain BARRIER,
M. Denis BARRIOL, Mme Caroline BENOUMELAZ, Mme Françoise BERGER,
M. Jean-Pierre BERGER, Mme Nora BERROUKECHE, Mme Audrey BERTHEAS,
M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY, M. Lionel BOUCHER, M. Patrick BOUCHET,
M. Henri BOUTHEON, Mme Nicole BRUEL, M. Régis CADEGROS,
Mme Stéphanie CALACIURA, M. Denis CHAMBE, Mme Catherine CHAPARD,
M. Marc CHASSAUBENE, Mme Laura CINIERI, M. Paul CORRIERAS,
M. Pierrick COURBON, M. Charles DALLARA, M. Jean-Luc DEGRAIX, M. François DRIOL,
M. Christian DUCCESCHI, Mme Marie-Pascale DUMAS, Mme Isabelle DUMESTRE,
M. Frédéric DURAND, M. Jean DUVERGER, M. Christophe FAVERJON,
Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS,
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL,
Mme Marie-Christine GOURBEYRE, M. Daniel GRAMPFORT, Mme Catherine GROUSSON,
M. Jacques GUARINOS, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN,
Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH,
Mme Pascale LACOUR, M. Bernard LAGET, M. Claude LIOGIER, M. Julien LUYA,
Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON,
Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE, M. Tom PENTECOTE, Mme Marie-Jo PEREZ,
M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Ali RASFI, Mme Brigitte REGEFFE,
M. Hervé REYNAUD, Mme Laurence RICCIARDI, M. Jean-Paul RIVAT,

RECU EN PREFECTURE

Le 12 juillet 2023

VIA DOTELEC - iXBus

99_DE-042-244200770-20230629-D20230034210

Date de mise en ligne : 12 juillet 2023

M. Jean-Marc SARDAT, Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER,
Mme Marie-Christine THIVANT, Mme Julie TOKHI, M. Jacques VALENTIN,
M. Julien VASSAL

Pouvoirs :

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Lionel BOUCHER,
M. Abdelouahb BAKLI donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
M. Kamel BOUCHOU donne pouvoir à Mme Marie-Christine GOURBEYRE,
M. Germain COLLOMBET donne pouvoir à Mme Julie TOKHI,
M. Gabriel DE ALMEIDA donne pouvoir à Mme Brigitte REGEFFE,
Mme Marianne DELIAVAL donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Véronique FALZONE donne pouvoir à Mme Brigitte MASSON,
M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. François DRIOL,
Mme Marie-Eve GOUTELLE donne pouvoir à M. Frédéric DURAND,
M. Olivier LONGEON donne pouvoir à M. Jean DUVERGER,
Mme Solange MORERE donne pouvoir à M. Patrick BOUCHET,
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à M. Régis CADEGROS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Gaël PERDRIAU donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
Mme Nicole PEYCELON donne pouvoir à M. Robert KARULAK,
M. Alain SCHNEIDER donne pouvoir à M. Claude LIOGIER,
Mme Laetitia VALENTIN donne pouvoir à M. Pierrick COURBON

Membres titulaires absents excusés :

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Luc BASSON, M. Eric BERLIVET,
Mme Michèle BISACCIA, M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD,
M. Christophe CHALAND, M. André CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE,
Mme Frédérique CHAVE, Mme Viviane COGNASSE, M. Jordan DA SILVA,
M. Didier DELDON, M. Philippe DENIS, M. Fabrice DUCRET, M. David FARA,
M. Martial FAUCHET, M. Jean-Claude FLACHAT, M. Jérôme GABIAUD, M. Pascal GONON,
M. Marc JANDOT, M. Denis LAURENT, M. Yves LECOCQ, Mme Fabienne MARMORAT,
M. Patrick MICHAUD, M. Yves MORAND, Mme Evelyne ORIOL, M. Gilles PERACHE,
M. Marc PETIT, Mme Christel PFISTER, Mme Clémence QUELENNEC,
M. Christian SERVANT, Mme Corinne SERVANTON, Mme Eveline SUZAT-GIULIANI,
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES

DELIBERATION DU CONSEIL METROPOLITAIN DU 29 JUIN 2023

SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE SUR LE TERRITOIRE DE LA MOYENNE VALLEE DU GIER - APPROBATION DU PRINCIPE DE LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Sur le territoire de la **Moyenne Vallée du Gier**, le Service Public de l'Eau Potable est scindé entre la production et le transport d'eau potable d'une part, et la distribution d'eau potable d'autre part.

Préalablement à la prise de compétence « Eau » par Saint-Etienne Métropole au 1^{er} janvier 2016, la production et le transport d'eau potable étaient assurés par l'ex-Syndicat intercommunal d'eau potable de la Moyenne Vallée du Gier (ex-SIAEMVG). La distribution d'eau potable relevait alors de la compétence communale (ou syndicale s'agissant de l'ex-Syndicat intercommunal des eaux du Dorlay (SIED) qui regroupait les communes de Doizieux, Farnay et La Terrasse-sur-Dorlay et du Syndicat intercommunal des eaux de Cellieu et Chagnon).

Depuis le 1^{er} janvier 2016, l'ensemble de ces services relèvent directement de Saint-Etienne Métropole qui a jusqu'à présent conservé des Services distincts, sur la base des mêmes périmètres.

Les contrats de Délégation de Service Public des communes du territoire de la Moyenne Vallée du Gier (Cellieu et Chagnon, Châteauneuf, Genilac, La Grand' Croix, Lorette et Saint-Paul-en-Jarez) et de l'ex-SIAEMVG ainsi que le marché public d'exploitation du service d'alimentation en eau potable de l'ex-SIED arriveront à échéance à la fin de l'année 2024, à l'exception des contrats des communes de Genilac (échéance au 17 avril 2025) et de Saint-Paul-en-Jarez (échéance au 31 mars 2025).

Le Conseil Métropolitain est ainsi appelé à se prononcer sur le choix du mode de gestion du Service Public d'Eau Potable qui entrera en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2025 sur le territoire de la Moyenne Vallée du Gier, au vu du rapport établi en application de l'article L.1411-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) sur le principe de la Délégation de Service Public joint en annexe à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants, l'article L.1413-1, l'article L.5217-2 ;

Vu le Code de la Commande publique ;

Vu le Code Général de la Fonction Publique et notamment l'article L.253-5 ;

Vu le décret n°2017-1316 du 1^{er} septembre 2017 portant création de Saint-Etienne Métropole, notamment son article 4 ;

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux en date du 09 juin 2023 ;

Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 29 juin 2023 ;

Vu les modes de gestion du service public de production et de distribution d'eau potable en vigueur sur le territoire de la Moyenne Vallée du Gier ;

Vu le rapport sur le principe de la Délégation de Service Public et ses annexes, en annexe à la présente délibération, intégrant notamment les prestations et investissements attendus du délégataire.

Le Conseil Métropolitain, après en avoir délibéré :

- approuve le principe de la Délégation du Service Public de production et distribution d'eau potable sur le territoire de la Moyenne Vallée du Gier, pour une durée de onze (11) ans, à partir du 1^{er} janvier 2025 et dont les caractéristiques figurent dans le rapport joint en annexe ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant habilité à lancer et à mener la procédure prévue par les dispositions des articles L.1410-1 et suivants, R.1410-1 et suivants, L.1411-1 et suivants et R.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales renvoyant au Code de la Commande Publique ;
- autorise Monsieur le Président ou son représentant dûment habilité à signer toute pièce et à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Ce dossier a été adopté à la majorité avec 6 voix contre et 5 abstentions.

Pour extrait,
Le secrétaire de Séance,



Tom PENTECOTE

Le Premier Vice-Président,



Hervé REYNAUD